

Distr.  
GENERALE

ITTC(XII)/13  
14 mai 1992

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

DOUZIEME SESSION  
6-14 mai 1992  
Yaoundé, Cameroun

## DECISION 2(XII)

### AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE III

Le Conseil international des bois tropicaux,

Réaffirmant les droits souverains de tous les Etats membres sur l'aménagement et la mise en valeur de leurs ressources naturelles;

Rappelant sa Décision 7(XI) de convoquer un groupe composé de six représentants de pays producteurs et de six représentants de pays consommateurs chargés d'estimer les ressources nécessaires aux pays producteurs pour réaliser d'ici à l'an 2000 l'aménagement durable des forêts tropicales, conformément à la Décision 3(X) du Conseil;

Prenant note des conclusions de ce groupe telles que contenues dans son rapport, diffusées sous couvert du document ITTC(XII)/7 Rev.1;

Soulignant de nouveau l'importance pour les Membres producteurs de déterminer les ressources nécessaires pour réaliser l'aménagement rationnel de leurs forêts tropicales;

Reconnaissant la nécessité d'affiner les conclusions du groupe et de parvenir à des estimations pour chacun des Membres producteurs;

#### Décide:

- 1.d'inviter les Membres producteurs à entreprendre l'évaluation des ressources nécessaires pour l'exécution de programmes visant à réaliser l'aménagement durable de leurs forêts tropicales, conformément à la Décision 3(X);
- 2.d'inviter les Membres consommateurs et la communauté des donateurs à continuer de fournir un appui technique et financier aux Membres producteurs qui auraient besoin d'une assistance pour évaluer les ressources nécessaires à la réalisation de cet aménagement durable;
- 3.de demander instamment aux Membres producteurs de soumettre leurs estimations au Directeur exécutif;
- 4.de réunir un comité, comprenant des représentants d'au moins six Membres producteurs et six Membres consommateurs, pour l'estimation des ressources nécessaires aux pays producteurs pour réaliser d'ici à l'an 2000 l'aménagement durable de leurs forêts tropicales, qui sera chargé d'apprécier les estimations des membres producteurs lors de la prochaine session du Conseil.

-----